

Amendement au chapitre 5-3: Transports

Au début du §2, au lieu de

"Sans renoncer à notre mobilité"

remplacer par:

"En ayant conscience que les contraintes de réduction de notre empreinte énergétique auront une conséquence sur notre mobilité, mais de façon à en atténuer les effets"

Justification :

La formulation antérieure laisse à penser que la mobilité, par principe, ne sera pas affectée par les transformations attendues de notre système économique, technique et social. La nouvelle formulation prend acte de cette transformation, et explicite que l'objectif est de faire en sorte que les effets en termes de service rendu soient les plus limités possibles.

Dépositaire : Laurent Zibell, adhérent MoDem de Francfort +49 (0)69 – 97 39 34 74

Signataires:

Groupe des adhérents MoDem de Francfort, MoDem Allemagne

Florian Chiron, *Président MoDem Allemagne, Conseiller National*

Jean-Philippe Zecevic, *Vice-Président MoDem Allemagne*

Manuel Wachter, *Vice-Président MoDem Allemagne*